

Rapport sur l'état des débats sur la perspective financière de l'Union européenne pour les années 2007 – 2013

Dossier pour la Conférence des présidents des parlements des pays membres de UE

Sujet: Parlements nationaux de l'UE et la perspective financière

Propositions de la CE

Les débats sur la perspective financière ont formellement commencé depuis un an – précisément **le 10 février 2004** au moment où la Commission européenne a présenté son „**Information sur la prochaine perspective financière de l'UE**“. Ce document représente constamment la base de tous les débats.

Néanmoins, il a été développé en plusieurs propositions législatives qui ont été adoptées par la Commission européenne **le 14 juillet 2004, le 29 septembre 2004 et le 6 avril 2005**. La nouvelle proposition de l'Accord interinstitutionnel qui encadrera toute la perspective financière a été présentée ainsi que les propositions concernant les différents domaines des dépenses – cohérence, agriculture, environnement, enseignement, culture, transport, relations extérieures. La proposition concernant le revenu dans le budget a été également présentée – c'est-à-dire la proposition de la nouvelle décision concernant les propres ressources. Le dernier paquet législatif contenant les propositions du domaine de la science et des recherches, de l'innovation, de la justice, des affaires intérieures, de la santé et de la protection du consommateur a été publiée **le 6 avril**.

Harmonogramme des débats

Harmonogramme prévu des débats sur la perspective financière est le suivant:

- Printemps 2004 présentations des premières propositions,
- Fin de l'année 2004 consensus sur les plus grands principes et orientations pour débattre la perspective financière,
- A la mi-année 2005 consensus politique sur la perspective financière,
- Fin de l'année 2005 cloture de tous les débats et adoption de la législation,
- Année 2006 préparation au prélèvement des moyens;

Déroulement des débats

Les débats sur la perspective financière ont été jusqu'à présent présidés par **trois pays** qui ont alterné: l'Irlande, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Irlande

(Janvier – Juin 2004)

L'**Irlande** a démarré les débats **dans la première moitié de 2004**. Ces premiers débats étaient orientés surtout vers les premières discussions de la proposition globale de la CE. *Un groupe de travail* a été constitué à cet effet ayant pour l'objectif l'analyse de cette proposition. La responsabilité des débats sur la perspective financière a été attribuée au Conseil des affaires générales et des relations extérieures (Gaerc), le rôle important jouait donc le Comité des représentants permanents (Coreper) qui prépare tous les débats de ce Conseil.

A la fin de ce mi-année a été préparé un *Rapport analytique* évaluant le développement des débats qui a été présenté au Conseil européen.

Pays-Bas

La suivante **présidence néerlandaise (deuxième moitié 2004)** s'est penchée conformément aux instructions du Conseil européen sur la suite des débats

(Juillet – Décembre 2004)

détaillés de tous les domaines, cela à la base des propositions législatives présentées. La présidence néerlandaise a décidé de procéder par la soi-disant *méthode de pierres de construction*. Les principes communs avec lesquels tout le monde était d'accord ont été cherchés dans chaque domaine, par contre ont été identifiées les sphères problématiques ayant un impact important sur le budget et sur lesquelles les points de vue des délégations diffèrent. Pour chaque chapitre et sous-chapitre de la perspective financière ont été par la suite élaborées les variantes alternatives à la proposition de la CE se basant sur les différentes variantes de la solution des sphères problématiques qui représentaient les différents niveaux du budget pour les domaines concernés. Au cours de l'automne 2004 les délégations individuelles sous forme du groupe de travail formé à cet effet et à Coreper ont exprimé leur opinion de ces blocs et les ont éventuellement modifiés selon les nouvelles informations. Ces informations étaient fournies surtout par la Commission européenne sous forme de fiches à la demande du groupe de travail.

Ces débats ont donné la naissance au *Rapport sur le progrès* qui a été présenté en décembre au Conseil européen. Le rapport contenait d'une part l'information sur l'état des débats des différents domaines y compris le résumé des positions de différentes délégations, d'autre part la liste de principes communs, des sphères problématiques et les blocs de construction identifiés. A la base des principes communs trouvés, les conclusions pour le Conseil européen ont été proposées.

Malheureusement, pendant la dernière phase des débats avant le CE, les intérêts de certains pays membres se sont manifestés plus fort et les conclusions ont donc été raccourcies et cela avant tout dans le domaine de la politique de dépenses.

Les points les plus importants des conclusions étaient les suivants:

- les principes de base de l'UE ont été accentués – solidarité, proportionnalité et subsidiarité – dont il faut tenir compte dans les débats sur la perspective financière,
- la perspective financière doit offrir suffisamment de moyens pour pouvoir assumer les appels de l'UE mais ces moyens doivent être utilisés efficacement, ils doivent apporter la valeur ajoutée suffisante,
- lors des débats, il faut tenir compte du principe de la discipline budgétaire dans tous les domaines en contexte de la consolidation budgétaire dans les pays membres,
- l'adaptation actuelle de la flexibilité est suffisante, il ne faut pas chercher les nouveaux éléments,
- la limite pour les propres ressources au niveau de 1,24 % de PIB de l'UE sera conservée; la Commission et le Conseil doivent poursuivre les débats sur les propres ressources qui pourraient conduire vers la simplification de tout le système,
- le débat suivant doit prendre en compte les positions exprimées par les délégations et contenues dans le Rapport sur le progrès et poursuivre la discussion au sujet des sphères problématiques de manière qui permettra respecter l'harmonogramme et l'atteinte du consensus en juin 2005,
- la présidence suivante a été appelée à entretenir les contacts plus étroits avec le Parlement européen.

Luxembourg
(Janvier – Juin

Depuis le début de cette année, le **Luxembourg** préside les débats. Malgré cela, les discussions sur la perspective financière ont poursuivi et cela surtout au niveau technique.

2005)

Un groupe „*Amis de la présidence*“ a été constitué (en principe la suivi du groupe de travail Ad hoc) qui débattait au fur et à mesure toutes les sphères problématiques identifiées dans le Rapport sur le progrès de la présidence néerlandaise. En renouement aux débats au sein du groupe Amis de la présidence, les chapîtres 1A La compétitivité pour la croissance et l’emploi et 1B – La cohérence pour la croissance et l’emploi ont été discutés au Conseil des affaires générales et des relations extérieures (21. 2. et 31. 1.).

Les débats sur la perspective financière ont réellement commencé seulement au moment de la présentation du soit-disant *pacquet de négociations* le 10 mars au Coreper et par la suite le 16. mars au Conseil des affaires générales et des relations extérieures (GAERC). Les débats sur la perspective financière ont donc passé dans la phase suivante. **Le Conseil européen – le 16 – 17 juin – qui pourrait apporter le consensus** sera le sommet de cet effort.

**Possibilité
d’atteinte d’un
consensus en juin
2005?**

Les points de vue sur la possibilité d’atteindre un consensus lors de la réunion du Conseil européen en juin diffèrent. Il est probable, que le *consensus pourrait être atteint pour ce qu’il y a partie dépenses de la perspective financière*. Malgré le fait qu’il existe une grande diversité des points de vue des états à l’égard du niveau total du budget – la lettre de six (Lettre adressée au président de la CE en décembre 2003 signée par les premiers ministres de la Grande Bretagne, de la Suède, de l’Allemagne, des Pays-Bas, de l’Autriche et de la France) qui demandent la perspective financière au niveau maximum de 1 % de PIB de l’UE, par contre les pays sud (avant tout l’Espagne) considèrent la proposition de la CE de 1,26 % comme le minimum. La conviction générale majoritaire est que la proposition de la CE sera comprimée et le consensus définitif sera quelque part entre ces deux variantes. La question qui reste – quel chapîtres faut-il comprimer, le faire généralement à tous ou par ex. modifier la méthodologie des allocations et différencier ainsi la baisse.

Néanmoins c’est la question de propres ressource et de la correction de la Grande Bretagne qui reste le problème politique de base. La Commission européenne a proposé de la remplacer par le Mécanisme général de correction. Pour atteindre le consensus sur les propres ressources, il faut être unanime et la Grande Bretagne continue à dire que sa correction est bien-fondée. Tous les autres pays refusent sa correction. La majorité d’entre eux refuse chaque mécanisme de correction sur la partie du revenu du budget de l’UE, quelques pays (les Pays-Bas, l’Allemagne, la Suède) qui bénéficient actuellement des facilités de paiement de cotisations pour la correction de la Grande Bretagne, réclament un mécanisme général de correction mais avec les modifications en comparaison avec la proposition de la CE.

Il n’est pas probable que cette question sera réglée avant les élections de mai en Grande Bretagne (le 5 mai). Après les élections, il restera peu de temps – vu la réunion du Conseil européen au mois de juin (le 16 et 17 juin) pour pouvoir arriver à un consensus concernant un si sensible sujet.

Il en découle qu’il existe une grande probabilité que le consensus sera repoussé. Dans la deuxième moitié de l’année, la Grande Bretagne présidera, donc le consensus paraît plus réaliste sous la présidence autrichienne pendant la première moitié de 2006. La date limite pour atteindre un consensus devrait être la deuxième moitié de 2006 quand l’UE sera présidée par la Finlande. Mais cela représenterait un grand retard dans la préparation du prélèvement ainsi que du prélèvement des moyens après l’an 2006.

Position de la RT

Les représentants de la RT se comportent conformément à la position adoptée par le gouvernement de la RT - la résolution Nro 421 du 5 mai 2004 – „Refléxion de la RT par apport à l’information de la CE sur la perspective financière de l’UE dans les années 2007-2013“. Cette position a été développée dans les dossiers concernant les sous-chapîtres 1A et 1B pour lesquels ont été préparées et adoptées Les réactions de la RT aux propositions de la CE (résolution du gouvernement Nro 975 et 976 du 6 juin 2004). La position de la RT a été par la suite adoptée par la résolution gouvernementale Nro 1115 du 10 novembre – „Proposition de la position de la République tchèque pour les débats au sujet de la perspective financière de l’Union européenne pour les années 2007 – 2013.

La RT considère le volume totale de la perspective financière proposé par la Commission européenne comme le maximum qu’elle est prête à accepter. La RT est prête à discuter de toutes les possibilités d’économie dans tous les domaines de la perspective financière mais cela ne devrait pas négativement influencer les revenus des nouveaux pays membres qui sont déjà limités dans la proposition de la CE.

Pour la RT, la politique de cohérence économique et sociale – c’est-à-dire le souschapître 1B - reste prioritaire ainsi que la juste repartition des moyens aux régions le plus nécessiteuses. La RT souligne également les Objectifs de Lisbon qui seront soutenus surtout par le sous-chapître 1A. Mais il faudrait soutenir seulement les activités apportant la valeur ajoutée réelle, l’accès aux moyens devrait être égal pour les représentants de *tous* les pays membres. La question de propres ressource représente pour la RT le principe de base. Le système devrait être le plus simple et ne devrait contenir aucun mécanisme de correction

Pacquet

Un paquet a été préparé sous forme des conclusions du Conseil – c’est-à-dire du consensus politique sur la perspective financière. A présent, il contient pas mal de questions pas résolues et intentionnellement aucun chiffre conrèt de dépenses. Dès le début d’avril commenceront alors les débats politiques très intenses surtout au niveau de Coreper et Gaerc. Une grande importance est donnée dans ce sens aux rencontres qui se tiennent le dimanche au niveau ministériel (Ministerial Conclave) qui doivent se tenir avant chaque réunion de Gaerc.